



Le RESEAU

Éducation Routière
de l'Union des Syndicats de l'Écologie et de l'Équipement
USEE-CFDT

30 passage de l'Arche-92055 La Défense cedex
Cfdt.syndicat@i-carre.net Tél. 01 40 81 24 00 www.cfdt-ufeem.org

Numéro 1

1er janvier 2010

Réformes de la fonction publique En permanence le grand chambardement !

Autoritarisme :

Le gouvernement a pris la responsabilité de changer profondément l'organisation administrative territoriale de l'État dans le secret de ses cabinets d'experts.

Ni les organisations syndicales, ni même le Parlement ou les ministères concernés n'ont été associés aux réflexions.

Les personnels, ceux qui connaissent le mieux les missions du service public, ceux qui seront chargés de faire fonctionner les services ont été délibérément tenus à l'écart.

Le gouvernement a décidé et, croit-il, l'intendance suivra.

Ainsi les personnels sont abandonnés à leurs inquiétudes sur un avenir incertain. Préfets et Directeurs sont priés de s'exécuter : mettre en place les nouveaux services ou au moins faire semblant d'y parvenir pour le 1er janvier 2010.

Et déjà, le Premier ministre prépare une nouvelle phase de la Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP) destinée à supprimer davantage d'emplois, au prix de nouvelles réorganisations, externalisations, remises en cause de politiques publiques.

La CFDT Fonctions Publiques est engagée dans la défense des droits et garanties des agents comme du service public, et pour cela entend peser en faveur d'une harmonisation par le haut des conditions de travail, de rémunérations et de carrières.

Le partage des rôles entre directions générales et préfets est-il stable ?

En créant les DDI (Directions Départementales Interministérielles), le premier ministre a posé des principes :

- aux préfets et à leurs directeurs, représentant l'interministériel, l'autorité sur les nouvelles directions départementales ;
- aux administrations centrales, la gestion statutaire des agents.

Mais une la lutte d'influence continue à opposer les uns et les autres. Certes les préfets dirigeront l'activité quotidienne des services, mais dans le cadre d'orientations et de circulaires prises par les ministres. Ces derniers conserveront, avec le suivi des objectifs et des moyens affectés, un contrôle a posteriori.

En matière de gestion des ressources humaines, le maintien d'une gestion des ressources humaines par les ministères est affirmé.

Il va se heurter au pouvoir de proposition ou d'avis du préfet, à travers son directeur, dans tous les domaines.

Le risque pour les agents, c'est l'éclatement des garanties statutaires, aggravé par l'impréparation et l'absence de dialogue social réel à tous les niveaux.

Pour la CFDT, assurer la pérennité des politiques publiques et améliorer l'efficacité des services suppose que l'on cesse de concevoir la réforme de l'État comme un simple mécano administratif ou une machine à supprimer des emplois.

Les IPCSR et les DPCSR en DDT ?

Au 1er janvier 2010, la majorité des services des DDE ou DDEA, ont intégré les DDT et avec eux les personnels de l'Éducation Routière (ER).

Ces nouvelles entités auront la charge de l'autorité fonctionnelle des agents.

Quatre départements, les Bouches du Rhône, le Cantal, les Landes, le Puy de Dôme dérogeront à cette règle et seront intégrés aux services de la préfecture.

Sur le plan catégoriel et statutaire, la gestion des personnels reste du ressort de la DRH (Direction des Ressources Humaines) du MEEDDM. La DSCR (Direction de la Sécurité et de la Circulation Routières) reste en charge des règles et règlements de l'éducation routière et des examens.

Renforcement de la déconcentration : l'usine à gaz !

Parallèlement à cette réforme, la gestion des postes budgétaires des IPCSR et DPCSR, comme ceux des autres personnels, sera confiée aux DREAL (Directions Régionales de l'Équipement de l'Agriculture et du Logement) à compter du 01 janvier 2010.

Elles auront éventuellement l'opportunité de supprimer des postes rendus vacants.

La gestion des mouvements de renforts restent encore pour 2010 au niveau central. Ils seront en 2011 voire fin 2010 gérés aux DREAL.

La CFDT Ecologie Equipement demande la constitution d'un Comité Technique Paritaire (CTP) auprès du directeur de la DREAL pour installer le dialogue social à ce niveau sur les questions relatives aux problèmes des effectifs, de pilotage de la masse salariale et d'établissement des stratégies régionales. L'ensemble des personnels de la région devraient participer à la désignation des représentants des personnels

Fusion des corps et Nouvel Espace Statutaire (NES) en catégorie B:

380, c'est le nombre annoncé des corps qui devront bientôt composer la fonction publique, contre 685 actuellement ...

La CFDT Fonctions Publiques estime que sa présence et son implication dans les négociations sur la catégorie B ont permis de faire évoluer sensiblement les propositions initiales du gouvernement. Les bornages indiciaires, le reclassement, la durée de carrière et la reconnaissance des qualifications, au regard des propositions initiales, ont été sensiblement améliorées.

Mais en dépit de ces évolutions, la CFDT déplore que la négociation n'ait pu aboutir sur des points essentiels, comme un indice terminal significatif ou un moindre allongement des carrières, qui auraient permis une véritable reconnaissance des qualifications.

La CFDT maintient sa détermination à faire progresser les intérêts des agents de la fonction publique et de ceux qui vont y entrer et continuera à prendre toute sa place dans le travail sur la rénovation des grilles indiciaires.

Le ministère de la Fonction publique a décidé de créer un nouvel espace statutaire et indiciaire de la catégorie B, qui suppose en préalable la mise en œuvre d'une politique de fusion des corps.

Dans ce contexte d'évolutions de la grille indiciaire l'administration du MEEDDEM a présenté trois scénarii de fusion des corps pour répondre aux demandes de la fonction publique et proposer cette nouvelle carrière aux agents.

Ces trois hypothèses ont comme objectifs de respecter une logique métier et de réduire le nombre des corps à faible effectif.

Pour les IPCSR et DPCSR, quel que soit le scénario il exige un regroupement obligatoire avec d'autres corps du ministère pour constituer :

- soit une filière de contrôle, sécurité et prévention dans l'hypothèse 1
- soit une filière administrative et de contrôle dans l'hypothèse 2
- soit une filière administrative dans l'hypothèse 3

Hypothèse 1 : Filière de contrôle, de sécurité et de prévention

en Catégorie B : effectif total 1900 (chiffres 2008) - regroupement des

-IPCSR : 1200

-Contrôleurs des transports terrestres : 500

-Contrôleurs des affaires maritimes-spécialités navigation/sécurité et pêche/culture marine : 200

en Catégorie A : effectif total 180 (chiffres 2008) - regroupement des :

-DPCSR : 80

-Inspecteurs des affaires maritimes (corps scindé en 2 filières) : 100

Hypothèse 2 : Filière administrative et de contrôle

en Catégorie B : effectif total 8345 (chiffres 2008) - regroupement des
-IPCSR : 1200
-Contrôleurs des transports terrestres : 500
-Contrôleurs des affaires maritimes-touts spécialités : 500
-SAE : 6000
-SA IGN : 55

plus éventuellement une partie des Contrôleurs du Trésor public : 90

en Catégorie A : effectif total 2770 (chiffres 2008) - regroupement des
-DPCSR : 80
-Inspecteurs des affaires maritimes : 170
-Chargés d'études documentaires : 120
-Attachés du MEEDDAT : 2400

Hypothèse 3 : Filière administrative

en Catégorie B : effectif total 8145 (chiffres 2008) - regroupement des
-IPCSR : 1200
-Contrôleurs des transports terrestres : 500
-Contrôleurs des affaires maritimes-spécialité administration : 300
-SA IGN : 55
-SAE : 6000

plus éventuellement une partie des Contrôleurs du Trésor public : 90

en Catégorie A : effectif total 2670 (chiffres 2008) - regroupement des
-DPCSR : 80
-Inspecteurs des affaires maritimes (Corps scindé en 2 filières) : 70
-Chargés d'études documentaires : 120
-Attachés du MEEDDAT : 2400

C'est l'hypothèse 3 qui a la préférence de la Fonction publique. Le MEEDM, lui, met la priorité sur la filière technique (fusion des techniciens supérieurs de l'Équipement et des contrôleurs des TPE) dans un premier temps.

Nouvelle grille indiciaire :

L'ensemble des personnels de catégorie B aura vocation à dérouler sa carrière dans un espace indiciaire unique harmonisé et revalorisé. Cette nouvelle grille sera directement accessible par la voie du concours au niveau des premier et deuxième grades. Le premier grade correspondra à un recrutement de niveau IV (baccalauréat) et le deuxième grade à un recrutement de niveau III (bac. +2). Le deuxième grade sera donc tout à la fois un grade de recrutement et un grade d'avancement.

L'examen professionnel pour l'accès au 2ème grade sera ainsi ouvert aux agents justifiant de 3 ans en catégorie B et 1 an d'ancienneté dans le 4ème échelon du 1er grade, celui pour l'accès au 3ème grade étant ouvert aux agents justifiant de 3 ans dans un corps de catégorie B et 2 ans au 5ème échelon du 2ème grade.

Parallèlement, la voie du tableau d'avancement, « au choix », restera ouverte aux agents justifiant de 5 ans en catégorie B et et au moins 1 an dans le 6ème échelon.

Reclassement dans la nouvelle grille indiciaire :

Le basculement dans la nouvelle grille devrait intervenir au plus tôt fin 2011. A cet effet, les personnels en activités devront être reclassés selon des conditions qu'il conviendra de discuter corps par corps, avec les OS du MEEDDEM, dont la CFDT.

D'ores et déjà le décret n°2009-1388 du 11 novembre 2009 et le projet de décret soumis au Conseil Supérieur de la Fonction publique le 11 décembre 2009 pour les corps des secrétaires administratifs des administrations de l'État, **donnent une idée approximative** du reclassement envisageable des IPCSR dans la nouvelle grille indiciaire, puisque à ce jour ces deux corps ont des grilles indiciaires très proches, une durée moyenne dans l'échelon quasi équivalente et sont appelés à fusionner dans deux des scénarios proposés.

Tous les agents devraient être gratifiés par le reclassement, soit par augmentation indiciaire, soit par bonification d'ancienneté acquise (AA). **Les indications données pour les reclassements des second et troisième grade constituent des interprétations de notre part sur la base des propositions retenues pour les secrétaires administratifs. Améliorer les conditions de reclassement restera l'objectif de la CFDT du MEEDDM.**

Grille indiciaire actuelle				Ancienneté après reclassement	Nouvelle grille indiciaire			
Échelon	IB	IM	Durée	3ème Grade (1ère Classe)	Échelon	IB	IM	Durée
					11	675	562	
8	612	514		si AA> 3a - AA au-delà de 3 ans	10	646	540	3a
8	612	514		si AA< 3a - AA dans la limite de l'échelon	9	619	519	3a
7	580	490	4a	¼ de l'ancienneté + 2 ans	8	585	494	3a
6	549	467	3a	si AA> 1a - AA au-delà de 1 an	8	585	494	3a
6	549	467	3a	si AA< 1a - AA + 2 ans	7	555	471	3a
5	518	445	3a	si AA>1a - AA +1a	7	555	471	3a
5	518	445	3a	si AA< 1 an - AA + 1 an	6	524	449	2a
4	487	421	3a	2/3 Ancienneté acquise	6	524	449	2a
3		400	2a	si AA> 1a - 4/3AA au delà de 1a	5	497	428	2a
3		400	2a	si AA< 1a - 2fois AA	4	469	410	2a
2		387	2a	AA	3	450	395	2a
1		358	1a	AA	2	430	380	2a
					1	404	365	1a
				2ème Grade (2ème Classe)				
8	579	489		Si AA> 2a	13	614	515	
8	579	489		AA +2ans si AA< 2a	12	581	491	4a
7	547	465	4a	AA au-delà de 2a si AA> 2a	12	581	491	4a
7	547	465	4a	AA + 2 a si AA< 2a	11	551	468	4a
6	516	443	4a	si AA> 2a - 4/3AA	11	551	468	4a
6	516	443	4a	si AA< 2a - 4/3AA + 1a	10	518	445	3a
5	485	420	3a	si AA>2a - AA au-delà de 2a	10	518	445	3a
5	485	420	3a	si AA< 2a - AA + 1a	9	493	425	3a
4		399	3a	si AA> 1a6m - AA au delà 1a 6m	9	493	425	3a
4		399	3a	si AA< 1a6m - 4/3 de AA + 1 a	8	463	405	3a
3		379	2a 6m	si AA>1a - AA au-delà de 1a	8	463	405	3a
3		379	2a 6m	si AA< 1a - 2 fois AA + 1a	7	444	390	3a
2		356	2a 6m	si AA>1a - AA au-delà de 1a	7	444	390	3a
2		356	2a 6m	si AA< 1a - 3/2 AA + 1a6m	6	422	375	3a
1		334	2a	SA	5	397	361	3a
					4	378	348	2a
					3	367	340	2a
					2	357	332	2a
					1	350	327	1a
				1er Grade (3ème Classe)				
13	544	463		Si AA > 4 a	13	576	486	
13	544	463		AA dans la limite de l'échelon	12	548	466	4a
12	510	439	4a	AA	11	516	443	4a
11	483	418	3a	AA	10	486	420	3a
10	450	395	3a	AA	9	457	400	3a
9	436	384	3a	AA	8	436	384	3a
8	416	370	3a	AA	7	418	371	3a
7	398	362	3a	sans ancienneté	7	418	371	3a
6	382	352	2a	si AA > 6m - 4/3AA au delà de 6m +1a	6	393	358	3a
6	382	352	2a	si AA< 6m - 2 fois AA	6	393	358	3a
5	366	339	1a 6m	4/3AA +1a	5	374	345	3a
4	347	325	1a 6m	si AA> 1a - 2 fois AA au delà d'1a	5	374	345	3a
4	347	325	1a 6m	si AA < 1a - 3/2 AA + 6 m	4	359	334	2a
3	337	319	1a 6m	AA au-delà de 1 ans si AA > 1a	4	359	334	2a
3	337	319	1a 6m	2fois AA si AA < 1a	3	347	325	2a
2	315	303	1a 6m	4/3 AA	2	333	316	2a
1	306	297	1a	AA	1	325	310	1a

Réforme du Permis de Conduire :

La commande de l'audit et la réforme du permis de conduire s'inscrivent dans la révision générale des politiques publiques (RGPP) initiée au plus haut niveau de l'État. Elle aurait même surpris les hauts fonctionnaires responsables du service.

L'ambition de cette réforme avait pour but avoué de satisfaire au mieux les candidats, les professionnels du secteur privé des écoles de conduite et de combattre plus efficacement l'insécurité routière.

Le mot d'ordre était un permis « moins long, moins cher et plus sûr ».

Pour cela toutes les possibilités de gestion des services et des IPCSR étaient envisagées, y compris l'externalisation et même la privatisation des examens.

La CFDT du MEEDDM s'est opposée à toute externalisation et privatisation du service public des permis de conduire et des personnels.

La CFDT a souhaité une large concertation avec tous les acteurs de la sécurité routière, privés et publics.

La concertation et les actions syndicales menées, ont permis une réforme qui va plutôt dans le bon sens.

Si la CFDT a vu la majorité de ses options confortées par la réforme en cours, elle ne baisse pas la garde et continue de s'impliquer dans toutes les réunions de mise en place des mesures envisagées.

Les premières mesures mises en place :

-Mesure 1 :

Le recrutement de 55 IPCSR supplémentaires sur deux ans connaît un léger bémol. En effet, si les 35 postes supplémentaires prévus pour 2009 ont bien été pourvus, 6 postes sur les 20 prévus en 2010 doivent renforcer les effectifs du corps des DPCSR.

La nécessité de doubler les DPCSR sur les départements et de régler positivement le rôle ambigu des IPCSR qui faisaient fonction d'adjoint, en les promouvant dans le corps de catégorie A des DPCSR reste une revendication CFDT.

Si l'administration semble nous avoir entendu sur le premier point en créant 20 postes supplémentaires de DPCSR (2 en région parisienne), pour des fonctions d'adjoint, par contre elle renvoie les IPCSR, sur des fonctions d'adjoints, sur le terrain, à moins d'une promotion au choix. Les postes complémentaires de DPCSR seront répartis en priorité sur les départements comptant un effectif d'au moins 25 inspecteurs. La CFDT exige d'autres solutions plus positives pour les IPCSR adjoint avec une augmentation des postes de DPCSR. Si la DSCR l'envisage dans plus de départements, elle indique retenir cette option pour un autre temps.

-Mesure 11 :

Prévue au second semestre 2009, la nouvelle bande de questions ETG arrivera enfin en début d'année 2010.

C'est du moins ce que nous annonçait le 23/12/09 Marc Meunier, Sous-directeur de la DSCR lors d'une réunion bilatérale avec la CFDT.

-Mesure 12 :

Annoncée dans les médias par le premier Ministre pour le début 2010, c'est finalement pour le 1er avril 2010 au plus tôt

que devrait être déployée sur tout le territoire national la nouvelle grille d'évaluation.

Le nouveau CEPC a fait l'objet de modifications successives suite aux observations des organisations syndicales (OS).

Une onzième version nous a été présentée récemment ; elle devrait figurer au programme de formation des inspecteurs.

Nous avons souhaité faire le point concernant le nouveau déroulement des examens à la rentrée de septembre et corriger éventuellement les points qui causeraient problème.

Nous invitons l'ensemble des collègues à nous faire part de leurs remarques à ce sujet.

Calendrier de formation et de mise en œuvre :

Cent sessions de formation des examinateurs auront lieu sur site, avec une mise en place des nouveaux examens au plus tard quinze jours après la formation.

1) février 2010 :

- Pays de la Loire
- Centre

- Poitou Charente
- Haute Normandie

2) mars 2010 :

- Bretagne
- Lorraine

- Alsace
- Picardie

- Bourgogne
- Nord-Pas-de-Calais
- Franche-Comté
- Champagne-Ardenne

- Ile de France
- Auvergne
- Limousin
- Pays de Loire

3) Avril 2010 :

- Languedoc-Roussillon
- Provence-Alpes-Côte d'Azur
- Aquitaine
- Guadeloupe
- Guyane
- Basse Normandie

- Midi-Pyrénées
- Rhône-Alpes
- Corse
- Martinique
- Réunion

Pour les Responsables DREAL, Chefs de service et DPCSR, des séminaires ont été mis en place courant décembre 2009, avec pour objectifs :

- Appréhender les changements induits par la nouvelle méthode
- Présenter le dispositif de formation
- Aborder le rôle du délégué dans la formation des inspecteurs et leur accompagnement dans la mise en œuvre
- Donner les éléments de langage et de communication vis à vis des écoles de conduite

Déploiement Euclide-Aurige :

La CFDT, avec d'autres, avait fait remarquer que les IPCSR rencontraient de nombreux problèmes de logiciel et qu'il fallait beaucoup plus de temps désormais pour saisir les résultats d'examen. Elle demandait pour cela une compensation en temps de travail, qui pouvait se traduire par un nombre inférieur d'examens à réaliser.

La DSCR/ER annonce que les problèmes de logiciel rencontrés sont en cours d'étude et devraient rapidement disparaître. Elle confirme la surcharge de travail lors des séances ETG et envisage de porter à 35 le nombre maximal de candidats par séance.

D'autre part elle étudie la possibilité de diminuer de un le nombre d'examens B hebdomadaire.

+++++

USEE-CFDT :

Hubert Lebreton, Secrétaire Général

Réseau ER

Équipe d'animation :

André Chaudron, Permanent national, représentant les IPCSR et les DPCSR

andre.chaudron@i-carre.net andre.chaudron@wanadoo.fr

Tél. 01 40 81 83 48

06 16 52 62 49

Xavier Benardeau, IPCSR (DDE-44)

Yves Bonichon, DPCSR (DDE-03)

Jean-Yves Chartier, IPCSR (DDE-67)

Marcel Delon, IPCSR (DDE-38)

Annick Gicquere, IPCSR (DDE-97)

Claude Guillet, IPCSR (DDE-76)

Toute l'info sur:

<http://www.cfdt-ufeem.org/>